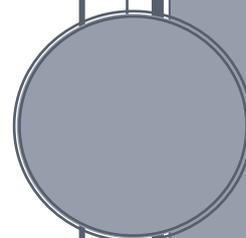




# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

Olivier SCHMITZ

Gouverneur de la province de Luxembourg



## TABLE DES MATIÈRES

## Table des matières

<b>1. Matières fédérales.....</b>	<b>3</b>
<b>1.1. Sécurité .....</b>	<b>3</b>
1.1.1. Planification .....	3
1.1.2. Gestion de crise.....	10
1.1.3. Zones de secours .....	11
1.1.4. Police intégrée.....	11
<b>1.2. Activités administratives, d'appui et de contrôle.....</b>	<b>13</b>
1.2.1. Tutelles.....	13
1.2.2. Armes .....	14
1.2.3. Dérogations d'architectes .....	14
1.2.4. Gardes champêtres particuliers.....	15
1.2.5. Transports d'explosifs et munitions.....	15
1.2.6. Organisations sportives.....	16
1.2.7. Prisons.....	16
<b>1.3. Santé .....</b>	<b>17</b>
1.3.1. COAMU .....	17
1.3.2. AMU .....	18
1.3.3. Médecine de garde .....	19
1.3.4. CPT-Lux .....	19
1.3.5. CNSMU .....	19
<b>1.4. Formation membres services de secours.....</b>	<b>20</b>
1.4.1. Conseil de formation.....	20
1.4.2. École de la sécurité .....	21
1.4.3. Dir-PC-OPS.....	22
<b>2. Matières régionales .....</b>	<b>23</b>
<b>2.1. Contacts avec le CRC-W.....</b>	<b>23</b>
<b>2.2. Cellule Éducation Prévention .....</b>	<b>24</b>
<b>2.3. Réseaulux .....</b>	<b>24</b>
<b>2.4. Supracommunalité .....</b>	<b>24</b>
<b>2.5. Activités administratives, d'appui et de contrôle.....</b>	<b>24</b>
2.5.1. Tutelles.....	24
2.5.2. Receveurs régionaux.....	29
<b>2.6. Élections .....</b>	<b>31</b>
2.6.1. Organisation .....	31
2.6.2. Recours .....	31
<b>3. Matières provinciales.....</b>	<b>32</b>
<b>3.1. collège provincial .....</b>	<b>32</b>
3.1.1. Avenir des Provinces .....	32
<b>3.2. conseil provincial .....</b>	<b>32</b>
3.2.1. Mercuriale .....	33
<b>3.3. Conférence luxembourgeoise des Élus.....</b>	<b>33</b>
<b>3.4. Chasse et Pêche.....</b>	<b>33</b>

3.4.1.	Chasse .....	33
3.4.2.	Pêche « Parcours du Gouverneur » à Mirwart.....	33
<b>4.</b>	<b><i>Activités de représentation, de réseaux et de partenariats .....</i></b>	<b>34</b>
<b>4.1.</b>	<b>Protocole.....</b>	<b>34</b>
4.1.1.	Accueil membres famille royale .....	34
4.1.2.	Titres royaux.....	34
4.1.3.	Te Deum .....	35
<b>4.2.</b>	<b>Relations internationales .....</b>	<b>35</b>
4.2.1.	Visites d'Ambassadeurs.....	35
4.2.2.	Jumelages.....	35
4.2.3.	Missions.....	36
4.2.4.	Visite royale à Luxembourg .....	36
<b>4.3.</b>	<b>ULg.....</b>	<b>36</b>
4.3.1.	Campus-Arlon .....	36
4.3.2.	Conseil d'administration .....	37
<b>4.4.</b>	<b>Événements .....</b>	<b>37</b>
4.4.1.	Collège Belgique.....	37
4.4.2.	Conférences .....	37
4.4.3.	Godefroid .....	37
4.4.4.	Club des grandes entreprises.....	37
4.4.5.	Histoire du Palais provincial.....	38
4.4.6.	Jardins partagés .....	38

## MATIÈRES FÉDÉRALES

---

### 1.1. SÉCURITÉ

#### 1.1.1. Planification

##### 1.1.1.1. État des lieux

En 2019, mes services se sont employés à assurer le suivi des nouveaux et des projets en cours, tout en assurant une garde du service de planification d'urgence.

Ces activités consistent à tenir à jour les informations contenues dans le PGUI provincial et les PPUI (SEVESO, délestage électricité, etc...). Une attention régulière permet de garantir une utilisation opérationnelle du centre de crise provinciale en cas de crise ou de déployer un centre de crise alternatif dans une situation géographique plus adaptée en cas de besoin.

Les SFG ont participé à des réunions concernant les problématiques telles que la sécheresse et les chenilles processionnaires.

Mes services ont collaboré à la mise à jour du canevas de PGUI communal, fruit du travail d'un groupe multidisciplinaire et ont adapté son hébergement sur les plateformes et la diffusion aux acteurs locaux.

Cette année a permis également à mes services d'être actif dans des groupes de travail dirigés par le Centre de crise fédéral (NCCN) ayant pour objectifs de mettre à jour les plans d'urgences des centres de production nucléaire de Chooz et de Tihange.

Le suivi de la problématique de la Peste porcine africaine (PPA) est resté à l'ordre du jour de l'année 2019, ainsi que la vérification de l'autorisation géographique des camps scouts sur mon territoire par rapport aux mesures régionales.

Une aide active a été apportée à la prison de Marche-en-Famenne et à cette commune dans l'objectif de finalisation du plan interne d'urgence (PIU) de l'établissement. Tout en coordonnant les travaux de ce plan interne, un groupe de travail multidisciplinaire a permis de finaliser le projet de plan particulier d'urgence et d'intervention (PPUI) de l'établissement pénitentiaire.

Mes services fédéraux ont organisé un grand exercice de gestion de crise (NUTS) portant sur la réactivité stratégique et opérationnelle après un accident d'un véhicule transportant des matières radiologiques. Cet exercice a été précédé de plusieurs séances de formation destinées aux opérationnels, à l'initiative de l'AFCN.

Dans le cadre de l'adaptation des procédures relatives aux arrêtés royaux de 2019 portant sur la planification d'urgence et les courses cyclistes, mes services fédéraux en collaboration avec les communes et les disciplines se sont attelés à l'analyse des textes, à leur diffusion aux communes et à la facilitation de la mise en application.

Une formation dans un cadre multidisciplinaire, portant sur l'intervention en situation d'urgence collective destinée aux opérationnels et une formation destinée aux bourgmestres en collaboration avec le NCCN ont été organisées durant l'année 2019.

Les services fédéraux ont continué leur formation continue en participant à diverses réunions ou séances d'information nationales et internationales telles que « ICMS », « Crisis Support Team », « Intervention dans le cadre d'un accident CBRN », Arrêté PlanU, Congrès Planu Com, Mécanisme de la protection civile européenne.

Une participation importante de la planification d'urgence est à inscrire dans le cadre de la préparation de manifestations locales de grande ampleur tel que les commémorations du 75ème anniversaire de la Bataille des Ardennes, les Legend Boucles de Bastogne et la foire agricole de Libramont. Mes services collaborant avec les coordinateurs en planification d'urgence communaux à la coordination de la préparation de ces événements, à la préparation administrative des documents de gestions de ces manifestations et en assurant une présence à la cellule de coordination de l'évènement.

#### **1.1.1.2. Aides aux communes**

Mes services ont assisté régulièrement les Coordinateurs en planification d'urgence (CPU) locaux dans leurs tâches quotidiennes. La garde de planification d'urgence, permet une réponse immédiate téléphonique aux demandes d'appui au niveau des situations d'urgences, mais aussi de l'utilisation d'ICMS, de la législation, des formations, etc... Une adresse mail de service [planu.luxembourg@ibz.fgov.be](mailto:planu.luxembourg@ibz.fgov.be) a été créée également à cette fin.

Des rencontres au sein des communes pour appuyer les CPU locaux ont été réalisées, ainsi que du support lors d'activités locales (rallye, courses cyclistes, foire agricole, ...).

L'ouverture et la participation de deux communes au projet « Crisis support team » (CST) du NCCN, a permis de compléter la formation de deux CPU et d'augmenter la capacité de renfort de la planification d'urgence en temps de crise.

Une formation de base en planification d'urgence a été organisée durant l'année 2019 ouverte aux nouveaux CPU.

### Participation aux cellules communales

Mes services ont poursuivi le travail entamé en 2017 et 2018 pour assister les communes dans la mise à jour de leur planification d'urgence.

Ainsi, mon Commissaire d'arrondissement et mon Officier de liaison prennent part à toutes les cellules de sécurité communales. De plus, celles-ci sont convoquées à la demande par l'un de mes collaborateurs.

En 2019, dix communes (Arlon, Herbeumont, Libin, Libramont, Marche-en-Famenne, Messancy, Nassogne, Paliseul, Saint-Hubert, Saint-Léger et Tenneville) sur les quarante-quatre de la province de Luxembourg ont tenu une cellule de sécurité communale conformément à l'arrêté royal du 26 mai 2019 relatif à la planification d'urgence et la gestion de crise. Tous les Planus de ces communes ont reçu la visite préalable du Commissaire d'arrondissement pour préparer au mieux ces cellules.

### Rencontre avec les planus communaux

Par ailleurs, le Commissaire d'arrondissement est resté en contact avec tous les planus des communes de la province de Luxembourg pour suivre et assister leurs travaux.

En plus des communes ayant tenu une cellule de sécurité communale, le Commissaire d'arrondissement s'est également rendu à Durbuy, La Roche-en-Ardenne, Erezée, Aubange, Bouillon, Rouvroy, Wellin, Vielsalm, Gouvy, Manhay et Houffalize pour rencontrer les autorités et leurs planus afin de les sensibiliser à l'importance d'avoir un plan d'urgence communal.

### Formations

Durant le mois de juin 2019, nous avons poursuivi les cycles de formations lancés en 2017 en proposant aux fonctionnaires communaux une « formation de base 1 ».

Elle se déclinait en différents modules plus pratiques que théoriques.

Une formation, en collaboration avec l'AFCN, a été dispensée à plusieurs reprises aux représentants des disciplines de la province de Luxembourg. Celle-ci portait sur une matière théorique et pratique concernant la radioactivité et l'approche des colis radiologiques.

Une formation spécifique aux bourgmestres concernant leur mission dans le contexte d'une crise a été présentée en collaboration avec le NCCN.

Une formation destinée aux acteurs opérationnels des services de secours en situation d'urgence collective a été dispensée à plusieurs reprises, fruit d'une préparation des SFG et des disciplines.

#### 1.1.1.3. Cellule de sécurité provinciale

### GAP : Audit du centre de crise de Libramont

Depuis deux ans, le centre de crise de la province de Luxembourg est installé à Libramont, dans les anciens locaux de la Protection civile. Ce centre de crise a été aménagé grâce aux fonds Seveso.

En 2019, à la demande du centre de crise fédéral, nous avons participé à un audit. Le rapport de cet audit se trouve annexé au présent rapport.

### PPUI Seveso

Après un long travail des près de deux ans, mon service planification d'urgence, toujours en collaboration avec l'ensemble des disciplines, est arrivé au terme de la rédaction du PPUI Seveso de l'entreprise Burgo-Ardenne.

Ce travail a nécessité de nombreuses réunions, notamment en vue de sensibiliser les responsables de l'entreprise sur l'importance de participer à la rédaction de ce plan.

Les communes de Rouvroy et Virton, sur lesquelles se trouve l'entreprise, ont également été associées à l'ensemble de travaux de rédactions.

Ce plan a été présenté et validé en cellule de sécurité provinciale en date du 31 mai 2018. Le Ministre de l'Intérieur l'a quant à lui approuvé en octobre 2018 après la période légale de consultation publique. Cette consultation nous a permis de constater que les citoyens directement concernés par l'entreprise étaient en attentes de davantage d'informations sur les risques liés à cette usine. Nous avons donc organisé une soirée d'information qui a rassemblé une bonne centaine de citoyens et qui s'est révélée très positive.

Nous avons poursuivi ce travail en 2019 en prenant part aux réunions de la Grappe Burgo organisées dans le cadre du PCDR de la Commune de Rouvroy.

### Camps de mouvement de jeunesse

La sécurité des camps des mouvements de jeunesse sur le territoire provincial et la promotion des règles du « bien vivre ensemble » font partie des priorités de la cellule de sécurité provinciale.

À ce sujet, l'ambition est de développer et mettre à disposition des quarante-quatre communes un outil de gestion informatique des camps à l'instar de ce qui se fait déjà pour les douze communes de la zone de police Famenne Ardenne. Cette application permet aux communes de référencer l'ensemble des camps connus et donne un accès aux disciplines, principalement les services de secours et de police, mais aussi à divers partenaires impliqués dans la gestion des camps (DNF, fédérations, ...) afin d'y encoder toutes les interventions ou incidents liés à la présence de ces camps.

Pour étendre cette gestion à l'ensemble du territoire provincial, le recrutement d'un coordinateur est apparu comme une nécessité. C'est pourquoi une demande de subvention a été adressée au Ministre René Collin en partenariat avec l'ASBL Atout-camps active sur le territoire de la Wallonie. Dans un premier temps, le coordinateur a été chargé de la mise en œuvre du projet sur le territoire de notre province et en priorité d'étendre la plateforme informatique aux zones de police Centre Ardenne et Semois et Lesse. Le travail est en cours et prend plus de temps que ce qui a été estimé initialement. L'objectif reste toutefois de couvrir tout le territoire provincial d'ici l'été 2020.

### Formulaire « dossier sécurité »

Durant toute l'année 2018, mes services, l'ensemble des disciplines et moi-même avons travaillé à la rédaction d'un formulaire unique, mis à la disposition des communes et organisateurs d'événements, visant à rassembler en une fois l'ensemble des informations nécessaires à l'autorité pour donner ou non son autorisation à la tenue d'un événement sur la voie publique.

Ce travail a notamment nécessité quelques ajustements dans les règlements généraux de police. Si toutes les communes n'ont pas encore pris l'habitude d'utiliser ce canevas, elles sont de plus en plus nombreuses à exiger ce formulaire auprès des organisateurs d'événements.

### Cellules de Coordination de l'Événement

Dans la même logique de gestion coordonnée d'événements, en 2019, nous avons mis en place des cellules de coordination de l'événement (CCE) pour des organisations de grande envergure. Ce fut notamment le cas, comme l'année dernière, pour les Legend Boucles de Bastogne et la Foire agricole de Libramont.

L'année 2019 fut également marquée par l'organisation des commémorations liées au 75<sup>e</sup> anniversaire de la Bataille des Ardennes. Tout un week-end durant, de très nombreuses personnalités de (très) haut rang se sont retrouvées à Bastogne. Ce fut pour mes services et moi-même un sacré défi en termes de coordination et de préparation au vu des exigences que réclament pareils VIP.

### Exercices

#### • *Schémas d'alerte*

Tous les trois mois, la CU112 organise un test du schéma d'alerte. Ce test s'est accompagné à l'occasion d'un petit test du logiciel ICMS.

#### • *Nuts*

Le 24 septembre 2019, mes services et moi-même nous sommes testés lors d'un exercice de gestion de crise baptisé « NUTS EX » pour « Nucleaire Transport Safety Exercice ». Fruit d'une collaboration entre mes services fédéraux, l'ensemble des disciplines de la province de Luxembourg et l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN), cet exercice a pour objectif de tester deux aspects de la gestion de crise :

- La gestion stratégique, à savoir le test des schémas d'alerte, la mise en place et le travail du comité de coordination présidé par le gouverneur, la stratégie de communication et l'interaction avec la cellule opérationnelle dirigée par le Dir-PC-Ops.
- La gestion opérationnelle, à savoir la première coordination dite « capot », l'intervention dans un milieu radioactif, la coordination entre les différentes disciplines par le Dir-PC-Ops et la gestion des journalistes sur le terrain.

Cet exercice se distingue des autres exercices organisés ces derniers mois par son déploiement sur le terrain. En tout, ce sont plus de cent cinquante personnes, issues des services d'urgence et d'intervention mobilisées. Si l'exercice en lui-même ne dure qu'une demi-journée, il sera possible pour les membres opérationnels des disciplines de visiter le chantier et de recevoir toutes les explications par rapport à l'intervention en milieu radioactif.

Bien qu'il reste difficile d'être préparé à tout type d'intervention, les exercices permettent à la fois de tester les procédures écrites, mais également de travailler en concertation. Connaître les personnes qui sont susceptibles d'intervenir ensemble sur une situation d'urgence reste en effet la meilleure des préparations.

- ***Exercice « terro » à Luxembourg***

En tout début d'année 2019 (12 janvier), les bonnes relations que j'entretiens avec les autorités luxembourgeoises m'ont permis de prendre part en qualité d'observateur à l'exercice grandeur nature organisé à Luxembourg. Sur la base d'un scénario d'attaque terroriste lors d'un concert, j'ai pu découvrir les procédures mises en place par nos voisins et surtout apprécier leurs avantages et inconvénients. Cette expérience m'a renforcé dans mes convictions quant à notre propre PPUI terro.

## Formations

- ***Officiers***

Durant l'année 2019, mes services et les représentants des disciplines ont consacré de nombreuses soirées à la formation des officiers opérationnels des zones de police, de la zone de secours, de la Protection civile et des médecins urgentistes. L'objectif était que tous ces intervenants de terrain maîtrisent les bases d'une gestion multidisciplinaire d'une crise.

- ***AFCN***

En 2019, l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire a dispensé des formations à l'attention des acteurs opérationnels de gestion de crise. De ces sessions de formation a découlé un exercice de gestion de crise mettant en scène un incident de transport de matière nucléaire.

- ***Bourgmestres***

Le 10 juin 2019, le centre de crise national (NCCN) a dispensé une formation à l'attention des bourgmestres visant à identifier et rappeler les missions et le rôle de l'autorité locale dans la planification d'urgence et de la gestion de crise.

### 1.1.1.4. Collaborations internationales

La province de Luxembourg est, de par sa situation géographique et son histoire, naturellement tournée vers ses voisins grand-ducaux et français. L'Europe et l'ouverture des frontières n'ont fait qu'accroître des contacts quotidiens.

Ainsi, plus de trente-deux mille citoyens de la province de Luxembourg traversent chaque jour la frontière luxembourgeoise pour aller travailler.

Notre province accueille également quotidiennement près de dix mille travailleurs français. Au vu de ces flux incessants et grandissants, il était plus que nécessaire, et même logique, de réfléchir à des coopérations étroites entre les différents services d'intervention, de secours et d'urgence.

Plusieurs institutions et traités offrent en effet un cadre de coopération établi. Reste à les développer entre territoires autour de problématiques communes.

## Tournai II

Les collaborations policières internationales entre la France et la Belgique sont régies par un traité, celui de Tournai II.

Conscient que le comité stratégique de Tournai II ne développait que des matières propres à la région transfrontalière de Lille-Tournai, j'ai, avec mon collègue de Namur et le Procureur général de Liège, entrepris de développer et de mettre en place une « convention de mise en œuvre des accords de Tournai II dans la région Est ». Cette convention a été ratifiée le 9 janvier 2018 avec le Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Est.

L'objectif est de développer des groupes de travail thématiques rassemblant des acteurs policiers territoriaux afin de mettre en place des procédures de coopérations directes.

Ces différents groupes de travail se sont réunis à de nombreuses reprises dans le courant de l'année 2018. Quant au comité de pilotage rassemblant les autorités signataires ainsi que les présidents des groupes de travail, il s'est réuni à deux reprises : en mars à Namur et en juillet à Metz.

Les avancées ont été telles en une année que nous avons déjà pu organiser un exercice grandeur nature début janvier 2019. Cet exercice, baptisé MOBTEREX, avait pour objectif de tester la capacité des différents services à poursuivre un véhicule en fuite traversant les provinces de Namur et Luxembourg, puis passant en France, avant de revenir en Belgique.

Nous avons également tenu une session plénière début 2019 à Arlon qui a permis de faire le point sur les différents groupes de travail et de fixer de nouveaux objectifs.

Je joins en annexe du présent rapport le rapport d'activité 2019 rédigé en commun avec les partenaires français et namurois.

## Grand-Duché de Luxembourg

En 2019, j'ai tenu à poursuivre et entretenir les premiers excellents contacts noués avec les responsables de la sécurité civile du Grand-Duché de Luxembourg durant les années précédentes.

Ces bonnes relations m'ont permis notamment de prendre part en qualité d'observateur à l'exercice terro grandeur nature organisé dans la salle de concert la Rockhal en janvier 2019. Ce fut pour moi, et les membres de mes services qui ont pu m'accompagner, une expérience très enrichissante qui m'a notamment permis de comparer les différences de procédures en la matière entre nos deux pays.

## Benelux

Le Benelux offre également un cadre de collaboration intéressant. Un traité de collaboration policier a en effet été ratifié le 8 juin 2004. Ce traité a été mis à jour en juillet dernier. C'est ce cadre qui permet notamment aux zones de police transfrontalières de collaborer avec le voisin grand-ducal.

Je garde des contacts réguliers avec le Secrétaire général de l'Union Benelux, Alain de Muyser, qui a succédé à Thomas Antoine.

## Inter'Red

Inter'Red est un projet financé par Interreg. Interreg est un programme européen visant à promouvoir la coopération entre les régions européennes et développer des solutions communes dans les domaines du développement urbain, rural et côtier, du développement économique et de la gestion de l'environnement.

Inter'Red provient du programme transfrontalier de Coopération Territoriale Européenne 2014-2020 INTERREG V-A « Grande Région ». Ce volet A du programme INTERRED V vise les projets de coopération transfrontalière au sein d'une partie de la Grande Région.

Le projet Inter'Red se concentre uniquement sur les coopérations entre services de secours. Pour la Belgique, seuls la Zone de Secours Luxembourg (ZSLux) et les services fédéraux du Gouverneur de la province de Luxembourg (SFG Lux) sont partenaires.

Les autres participants sont :

- SDIS 57 (Moselle)
- SDIS 54 (Meurthe-et-Moselle)
- SDIS 55 (Meuse) → à confirmer
- L'État-Major Interministériel de la Zone de Défense et Sécurité Est
- L'Administration des services de secours du Grand-Duché de Luxembourg
- Le ministère de l'Intérieur de la Rhénanie-Palatinat
- Le ministère de l'Intérieur de la Sarre

L'objectif est de travailler ensemble selon cinq grands axes (Work Packages) :

- Coordonner et évaluer (suivi administratif et financier)
- Communiquer
- Trouver des solutions communes à des problèmes communs
- Se former ensemble (mise en réseau des centres de formations GR)
- Améliorer le traitement de l'alerte

Le financement de ces Work Packages est prévu sur quarante-huit mois.

La ZSLux et les SFG Lux ne sont concernés que par deux de ces cinq Work Packages :

- « Trouver des solutions communes aux problèmes communs »
  - Un logiciel de traduction
  - Un véhicule PC-Ops transfrontalier
  - L'amélioration de l'aide adéquate la plus rapide
- « Se former ensemble »
  - Site de formation « à chaud » (Bastogne)
  - Site de formation « à froid » (Paliseul)

En 2019, la Zone de secours a sous-traité la gestion de ce projet à Idelux.

### 1.1.2. Gestion de crise

Conformément à l'arrêté royal du 16 février 2006 relatif à la planification d'urgence et la gestion de crise, le Gouverneur est responsable de la sécurité civile sur le territoire de la

province, au même titre qu'un bourgmestre dans sa commune et que le Ministre de l'Intérieur sur le territoire de la Belgique.

L'année 2019 n'a pas connu de déclenchement de phases provinciale ou communale au sens de cet arrêté royal.

### **1.1.3. Zones de secours**

Outre la tutelle légale que j'exerce sur la Zone de Secours Luxembourg, je travaille en étroite collaboration avec le Commandant de la zone pour la stratégie et la collaboration transprovinciale et transfrontalière et, enfin, avec l'école du feu que je préside. L'ASBL, vouée à disparaître, car n'ayant plus l'agrément pour la formation, s'inscrit pleinement dans le projet Inter'red et a acté lors de sa dernière AG le soutien financier à la zone.

Nous avons également beaucoup travaillé au projet de reprise par la Zone de Secours des bâtiments de la protection civile de Libramont. Après de longues négociations avec le Ministre de l'Intérieur, nous sommes parvenus à définir une proposition intéressante qui a été acceptée par le conseil de la zone en ce début d'année 2019.

Par ailleurs, j'ai intégré le comité de pilotage de la Zone de secours en vue de la réforme des zones de secours et la reprise du financement par les Provinces.

### **1.1.4. Police intégrée**

#### **1.1.4.1. Concertation autorités provinciales et policières**

En 2019, j'ai tenu à entretenir une relation étroite avec le DirCo, le Commissaire Divisionnaire Daniel Sommelette, puis son successeur, le Commissaire Divisionnaire Christophe Bruck. Nous préparons notamment ensemble les points de sécurité mis à l'ordre du jour de la conférence des Gouverneurs.

De plus, en collaboration avec le Procureur du Roi, nous réunissons les comités de concertation suivants :

- Task Force locale sur la radicalisation dans la province.
- Concertation des autorités provinciales et policières :  
Pour information, la cellule de sécurité provinciale a retenu trois axes de réflexion avec le Procureur général auprès de la Cour d'appel de Liège.
- Commission CIC :  
Les centres d'appels téléphoniques (100-101-112) sont actuellement tous rassemblés en un seul endroit à Arlon. Plusieurs initiatives concrètes de collaboration et d'échange d'informations sont en cours.

Au sein de ces comités, nous procédons également à l'analyse systématique des notes communiquées par l'OCAM afin d'informer les autorités communales, essentiellement en matière d'organisation d'événements.

#### **1.1.4.2. Recrutements et renouvellement**

##### **Chef de corps**

La province de Luxembourg compte six zones de police. Deux d'entre elles ont connu le départ à la pension de leur chef de corps. Conformément à la législation, j'ai dans les deux cas pris part à la commission de sélection.

- Zone de Police de Gaume

#### Directeur Coordonateur de la Police fédérale

En 2019, le Commissaire Divisionnaire Sommelette, qui occupait le poste de DirCo de la Police fédérale en province de Luxembourg depuis mon entrée en fonction, a décidé de réorienter sa carrière vers une Zone de police locale (Famenne-Ardenne).

J'ai donc pris part au comité de sélection en vue de le remplacer. Deux candidats se sont présentés. C'est finalement le Commissaire Divisionnaire qui a été retenu.

#### Officier de liaison

J'ai procédé en 2019 au recrutement d'un officier de liaison. Suite à une procédure de recrutement menée par mon Commissaire d'arrondissement (conformément à la législation), le Premier Commissaire Divisionnaire Claude Baulard, ancien Directeur Judiciaire de la Police fédérale en province de Luxembourg, a été retenu. Il a intégré mon cabinet dès le 1<sup>er</sup> février 2019.

#### 1.1.4.3. Projet de fusion(s) des zones de police

En 2019, le ministre de l'Intérieur a chargé le Commissaire Divisionnaire Fernand Koekelberg de rédiger une note sur la possibilité d'une fusion de certaines zones de police.

À cette fin, le Commissaire Koekelberg a souhaité me rencontrer pour évoquer le sujet. Par la suite, je l'ai convié à prendre la parole lors d'une conférence des bourgmestres pour qu'il puisse présenter les conclusions de son rapport.

#### 1.1.4.4. ZAD

Depuis septembre 2019, un groupe s'est installé illégalement sur le site de l'ancienne sablière à Arlon. Ce site est la propriété de l'intercommunale Idelux qui projette d'y installer un zoning pour PME.

Ce groupe se revendique de la mouvance « zadiste », référence à ZAD pour « zone à défendre ».

Outre le litige entre ces individus et l'intercommunale Idelux (qui a reçu un jugement d'expulsion), certains membres de la ZAD ont causé des troubles à l'ordre public.

#### 1.1.4.5. PLP

Une circulaire actualisée traitant de l'organisation des partenariats locaux de prévention (PLP) a été publiée en avril 2019 par le SPF Intérieur. La mise en œuvre de ces partenariats implique la participation des services du Gouverneur par le biais des services fédéraux du SPF Intérieur et de l'officier de liaison des services de police. Une réunion du comité de suivi PLP a ainsi été organisé en juin 2019 afin de stimuler la création de ce type de comité dans toutes les provinces, notamment via le centre d'expertise PLP qui doit soutenir les initiatives provinciales dans ce domaine. La mise en place de groupes de travaux provinciaux constituent l'étape suivante dans la construction d'une approche cohérente de

la prévention sur un territoire supra-local et doit également permettre un appui méthodologique aux partenariats existants ou en création. Les services du Gouverneur restent donc mobilisés aux côtés des zones de police et des autres partenaires dans ce domaine.

#### **1.1.4.6. Siabis +**

La mise en œuvre concrète du projet visant à améliorer la sécurité des interventions lors d'incidents ou d'accidents sur les autoroutes par l'engagement de sociétés de dépannage indépendantes, une formation adéquate et un matériel de balisage performant, a nécessité l'appui des services du Gouverneur afin d'assurer une transition harmonieuse, tenant compte notamment de la restructuration de la Protection Civile dès janvier 2019. En effet, la présence d'une Unité de la Protection Civile à Libramont avait permis le développement d'un partenariat sur le terrain avec des interventions de qualité. Par ailleurs, des accords avaient été développés également avec la Zone de secours de la province de Luxembourg pour assurer le balisage sur les autoroutes et voies rapides. Plusieurs réunions ont ainsi été organisées sous l'égide du Gouverneur, avec la Police de la Route, le SPW et les services concernés (101 et 112 notamment) pour favoriser cette transition avec l'objectif d'amélioration constante des aspects de la sécurité des intervenants et des usagers.

## **1.2. ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES, D'APPUI ET DE CONTRÔLE**

En 2019, j'ai tenu à conserver des relations étroites établies dès mon entrée en fonction entre mon cabinet et les services du SPF Intérieur d'Arlon.

C'est ainsi que nous avons maintenu le détachement d'un agent au sein de mon cabinet dans le cadre des crédits de coordination alloués par le SPF Intérieur.

Par ailleurs, le Directeur des services fédéraux du gouverneur, Stéphan De Mul, étant devenu député provincial suite aux élections d'octobre 2018, nous avons procédé à une procédure de recrutement qui a abouti à la désignation d'Anne Dalemans comme nouvelle directrice.

Comme je le faisais avec Stéphan De Mul, j'ai maintenu les réunions hebdomadaires avec Anne Dalemans pour le suivi des dossiers de tutelles, administratifs et relatifs à la planification d'urgence.

### **1.2.1. Tutelles**

#### **1.2.1.1. Zone de Secours Luxembourg**

En application de la loi du 14 janvier 2013 modifiant celle du 31 décembre 1963 sur la protection civile, j'ai été amené, faute d'accord des communes, à arrêter le montant des frais admissibles et à procéder à leur répartition.

Concernant la tutelle, mes services ont instruit 602 dossiers (personnel et marchés publics) au cours de l'année 2019.

#### **1.2.1.2. Zones de Police**

Conformément à la législation définissant le rôle et les missions des Gouverneurs, j'exerce une tutelle sur le fonctionnement des polices locales de la province de Luxembourg. À ce titre, cinq cent soixante-cinq dossiers ont été instruits par mes services sans qu'aucun ne requière de ma part un arrêté de suspension.

### **1.2.2. Armes**

Depuis la loi sur les armes du 9 juin 2016, toute personne qui souhaite acquérir une arme doit solliciter au préalable une autorisation auprès du Gouverneur compétent pour son lieu de résidence.

Le détachement en janvier 2017 au sein de mon cabinet d'un officier de liaison de la police fédérale a grandement facilité le travail des agents en charge de cette matière, notamment pour certains dossiers sensibles.

#### **1.2.2.1. Documents enregistrés ou émis :**

- Armes enregistrées en modèle 9 (sous couvert d'un permis de chasse ou d'une licence de tireur sportif) : 1630
- Armes pour lesquelles une autorisation (modèle 4) a été délivrée en tant que nouvelle demande : 1121
- Armes pour lesquelles une autorisation (modèle 4) a été renouvelée dans le cadre du contrôle quinquennal : 284
- Autorisations provisoires (en vue de la préparation à l'épreuve pratique) : 82
- Carte de tireur d'un jour (complétée par les stands de tir et renvoyée aux Services du Gouverneur) : 91
- Nouvel agrément de stand de tir : 1
- Renouvellement d'agrément de stand de tir : 9
- Cartes européennes délivrées : 181
- Renouvellement d'agrément de collectionneurs : 5

#### **1.2.2.2. Arrêtés :**

- Arrêtés de suspension : 0
- Arrêtés de retrait : 14
- Arrêtés de refus : 5
- Arrêtés d'irrecevabilité : 0
- Arrêtés de limitation : 1
- Arrêté de réhabilitation : 1

#### **1.2.2.3. Autres :**

- Dossiers classés sans suite : 167

### **1.2.3. Dérogations d'architectes**

Dès mon entrée en fonction, et ce en collaboration avec les services du SPF Intérieur d'Arlon, j'ai décidé de durcir, en respect de la législation en la matière, les dérogations d'architectes allouées aux personnes ne possédant pas le diplôme d'architecture (cf. la circulaire du 15/06/2016 fixant les règles concernant la dérogation au monopole des architectes en application de l'article 4, alinéa 2, de la loi du 20/02/1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte).

Il avait été décrété par mon prédécesseur que les agriculteurs recevraient plus de largesse dans l'obtention de cette dérogation afin de leur éviter des frais supplémentaires.

Ma vision est que ce genre de pratique ne leur rend pas nécessairement service puisqu'en cas de sinistre de leur installation, les assurances n'interviendraient sans doute pas de la même manière que si les plans avaient été approuvés par un architecte reconnu.

De plus, il me semble nécessaire de protéger cette corporation.

Dorénavant, les demandeurs doivent prouver, diplôme à l'appui, qu'ils possèdent les connaissances nécessaires pour pallier l'intervention d'un architecte reconnu. De plus, nous leur demandons de nous fournir leur plan. Ceux-ci sont analysés par les services du SPF Intérieur.

En 2019, trois dérogations ont été octroyées.

#### **1.2.4. Gardes champêtres particuliers**

En 2019, mes services du SPF Intérieur chargés de cette matière ont traité vingt nouveaux dossiers relatifs aux gardes champêtres particuliers.

Les formations des gardes champêtres particuliers sont organisées en province de Luxembourg en collaboration avec les services fédéraux de la province de Namur.

La formation de base 2019 a été suivie par treize candidats gardes champêtres particuliers, dont dix de la province de Luxembourg.

Le recyclage 2019 a été suivi par 25 gardes champêtres particuliers, dont 16 de la province de Luxembourg.

#### **1.2.5. Transports d'explosifs et munitions**

En matière d'explosifs, le Gouverneur tire l'essentiel de ses compétences de la loi du 28 mai 1956 relative aux substances et mélanges explosifs et de l'arrêté royal du 23 septembre 1958 portant sur le règlement général sur la fabrication, l'emmagasinage, la détention, le débit, l'emploi et le transport de produits explosifs (ainsi que divers arrêtés royaux modificatifs et arrêtés ministériels d'application ou de dérogation).

En 2019 :

- Transports d'explosifs (Arrêtés d'autorisation envoyés par le SPF Économie : nombre : 99)

- Loi du 28/05/1956. A.R du 23/09/1958 (Arrêtés d'autorisation pris par le Collège provincial et Gouverneur concernant les dépôts d'explosifs/feux d'artifices : nombre : 11

## **1.2.6. Organisations sportives**

### **1.2.6.1. Rallyes**

Le traitement des autorisations pour les épreuves automobiles sur la voie publique était historiquement une matière confiée au Commissaire d'arrondissement en province de Luxembourg.

Mes services du SPF, en collaboration avec Olivier Dervaux, Commissaire d'Arrondissement et le Premier Commissaire Divisionnaire Claude Baulard, Officier de Liaison, ont reçu et traité trente-six dossiers pour lesquelles ils ont pu constater la présence d'un contrat d'assurance.

Nous avons organisé quatre réunions multidisciplinaires provinciales et avons participé à une réunion organisée par la province de Namur pour une épreuve se déroulant sur plusieurs communes de la province de Luxembourg.

Soulignons, que nous avons organisé une Cellule d'Analyse de l'Évènement dans le cadre de l'épreuve les « Legend Boucles de Bastogne » et avons tenu une Cellule de Coordination Multidisciplinaire durant le weekend de l'évènement.

Un rappel à la réglementation, à la procédure, aux délais a été offert aux communes lors d'une séance d'information organisée par les services fédéraux en collaboration avec la commission rallye en début 2019. Celle-ci a permis de rappeler le contenu de la réglementation Rallye et d'homogénéiser les réponses à apporter aux organisateurs.

### **1.2.6.2. Courses cyclistes**

En 2019, mes services du SPF chargés de la matière ont reçu et traité dix-huit dossiers identifiés comme « courses cyclistes ». Une aide à été apportée aux communes par les SFG dans la gestion des dossiers de sept manifestations.

Sept réunions multidisciplinaires de sécurité provinciale ont été organisées en province de Luxembourg.

Nous avons également coorganisé deux réunions avec la province de Namur et deux avec la province de Liège pour des épreuves traversant le territoire des provinces concernées.

Nous avons également coorganisé quatre réunions avec la province de Luxembourg et une avec la province de Liège pour des épreuves traversant le territoire des deux provinces concernées.

## **1.2.7. Prisons**

Conformément aux articles 605, 607 et 611 du code d'instruction criminelle, le Gouverneur a l'obligation de visiter une fois par an les établissements pénitentiaires et veiller notamment à la sécurité, la salubrité et la santé des détenus. Ces visites ont été réalisées le 12 et 13 novembre 2019. Outre cette exigence légale, le Gouverneur a profité de ces rencontres avec les directions pour de faire le point sur la planification d'urgence et plus particulièrement l'état d'avancement de la rédaction des plans internes d'urgence des prisons.

Ces visites ont également permis de traiter avec les directions de la problématique des grèves au sein des établissements pénitentiaires et entamer une réflexion sur les mesures à prendre afin d'assurer la continuité du service public dans le cadre de la mission confiée au Gouverneur par le Ministre de la Justice.

Par ailleurs, ma cellule de sécurité provinciale a assisté la direction de la prison de Marche-en-Famenne et la commune dans la réalisation de leur Plan particulier d'urgence et d'intervention.

Les rapports de visites de trois prisons de la province de Luxembourg sont joints à ce rapport.

### 1.3. SANTÉ

#### 1.3.1. COAMU

La Commission de l'aide médicale urgente (COAMU), dont je suis membre, rassemble tous les acteurs d'une même province afin d'assurer la collaboration et le bon fonctionnement de l'aide médicale urgente (AMU).

Les séances de la COAMU analysent les activités des services de secours d'un point de vue opérationnel et stratégique. Les membres supervisent la formation des secouristes-ambulanciers et encouragent la collaboration entre les services et les personnes chargées de l'Aide Médicale Urgente aux patients tant en situation d'urgence individuelle ou collective, que de manière préventive, lors de manifestations à risques ou « d'exercice catastrophe », auquel l'Inspection d'hygiène fédérale prend part.

La commission veille également à la bonne gestion et au traitement approprié des appels à caractère médical adressés au système d'appel unifié.

La COAMU se rassemble au moins une fois par an. En 2019, les membres se sont réunis en séance plénière le 6 décembre à Libramont. Cette réunion avait pour ordre du jour :

- Composition COAMU
- Bilan des activités
- Réforme Service Aide Urgente
- Réforme Aide Urgente et programmation des ambulances 112
- Institut provincial de formation IPF
- 112/1733/régulation AU
- Plan d'urgence hospitalier PUH
- Objectifs GT 2020

- Inscriptions GT COAMU

Notons qu'un nouvel Inspecteur d'Hygiène fédéral a été désigné pour la province de Luxembourg (et de Liège). Il s'agit d'Olivier Lambiet avec qui j'ai eu l'occasion de m'entretenir pour la première fois le 3 décembre dernier.

### 1.3.2. AMU

Afin d'optimiser l'organisation de l'AMU à l'échelle de la province de Luxembourg, une étude prospective a été commandée par l'institution provinciale. L'objectif de cette étude est d'établir l'offre en soins de santé en province de Luxembourg et d'anticiper l'évolution de cette demande.

En effet, à l'heure actuelle, nous pouvons déplorer certains problèmes dans l'aide médicale d'urgence à différents stades de la prise en charge du patient : depuis l'appel (zone non couverte GSM), à la régulation, à l'envoi de vecteur, au transfert et à la prise en charge par un plateau technique en passant par la disponibilité de vecteur dans un délai raisonnable.

À ceci s'ajoutent des évolutions en matière de statuts, des difficultés pour recruter des professionnels tant médecins qu'ambulanciers, ainsi que la réorganisation des établissements hospitaliers envisagée au sein du territoire provincial à mettre en perspective avec le contexte régional et transfrontalier.

En outre, la rationalisation de l'organisation des soins à l'échelon national risque de créer des inégalités d'accès, de qualité et de sécurité pour certains citoyens de la province de Luxembourg.

La coordination des soins, la formation, la communication et la prévention notamment via les nouvelles technologies peuvent répondre à un certain nombre de problèmes à condition d'anticiper et d'accompagner le changement.

Afin d'identifier et de calibrer les investissements et nouvelles organisations à mettre en place, un comité de pilotage regroupant les acteurs de l'aide médicale d'urgence a été créé à l'initiative de la Province de Luxembourg. Ce comité, dont je fais partie, est également composé :

- du Député provincial ayant à sa charge les matières liées à la santé ;
- de l'Inspecteur d'hygiène fédéral pour la province de Luxembourg ;
- du Chef fonctionnel de la CU112 ;
- du Coordinateur des postes médicaux de garde ;
- du Commandant de la Zone de Secours Luxembourg ;
- du Directeur médical de Vivalia ;
- d'un fonctionnaire attaché à l'Observatoire de la Santé de la province de Luxembourg.

Ce comité de pilotage a ainsi mis en lumière la nécessité de missionner un bureau d'études indépendant afin de réaliser un rapport d'aide à la décision.

Ce rapport reprendra le contexte règlementaire et financier de l'AMU, l'inventaire des moyens humains et matériels, le diagnostic du fonctionnement et de la coordination, une vision prospective de l'évolution de la demande, mais également de l'offre en aide médicale d'urgence ainsi et surtout des recommandations sous forme de fiches action (reprenant objectifs chiffrés, budget, opérateurs, délai...).

En 2018, le comité de pilotage s'est réuni à quatre reprises (le 23/04, le 22/05, le 12/06, le 20/09). Fin 2018, suite à procédure négociée, la réalisation de l'étude a été confiée à l'entreprise PriceWaterhouseCoopers.

### **1.3.3. Médecine de garde**

Au cours du dernier semestre de 2017, j'avais été interpellé par la Commission médicale provinciale Luxembourg au sujet de la pénurie de médecins généralistes à laquelle la province de Luxembourg est confrontée et qui concerne la majeure partie du territoire. En effet, offrir un service de garde sur l'ensemble du territoire devient de plus en plus complexe, voire impossible pour certaines zones.

Les cercles de médecins généralistes avaient ainsi souhaité que je puisse m'associer à leurs réflexions.

Ainsi, afin de garantir une permanence de soins de première ligne pour l'ensemble des citoyens, l'ASBL Postes médicaux de garde Luxembourg Dinant (PMGLD) a pris la décision d'ouvrir les postes de garde également pour les nuits de semaine. Ce nouveau système de garde est mis à l'œuvre depuis le 16 juillet 2018.

### **1.3.4. CPT-Lux**

Un comité provincial pour la promotion du travail est institué au chef-lieu de chaque province. Il est chargé, au niveau provincial, d'assister la direction générale humanisation du travail dans l'exercice de sa mission. La présidence du comité provincial est assurée par le Gouverneur.

Au cours de l'année 2019 ont été organisés :

- 4 avril 2019 : Journée sécurité et bien-être sur le lieu de travail - « Conférence multisessions » - 96 inscrits
- 4 octobre 2019 : Journée sécurité et bien-être sur le lieu de travail - « Conférence multisessions » - 101 inscrits

### **1.3.5. CNSMU**

Le Conseil national des secours médicaux d'urgence (CNSMU) est un organe consultatif organisé au niveau national. Il donne un avis au Ministre qui a la Santé publique dans ses attributions, sur toutes les matières concernant :

- l'organisation, le fonctionnement, la formation et l'information des personnes, fonctions et services qui collaborent, soit à l'aide médicale urgente, soit au transport

non urgent de malades (dans ce dernier cas, en ce qui concerne les aspects qui ont une incidence sur l'aide médicale urgente) ;

- la collecte et l'enregistrement des données relatives à l'aide médicale urgente ;
- le contrôle de la qualité et l'évaluation de la pratique, en fonction de critères scientifiquement pertinents ;
- les normes d'agrément des services ambulanciers visés à l'article 3bis de la loi du 8 juillet 1964 relative à l'aide médicale urgente, ainsi que les critères applicables à la programmation de ces services.

A l'occasion de la Conférence des Gouverneurs du 06/06/18, il avait été relevé qu'il serait utile que les Gouverneurs belges soient représentés au sein du CNSMU et ce afin d'intensifier la concertation entre les Gouverneurs de province et le SPF Santé publique. Lors de la Conférence du 05/09/18, la Gouverneur Cathy Berx et moi-même nous sommes portés candidats. Ainsi, depuis cette date, nous représentons nos collègues aux réunions du CNSMU.

## **1.4. FORMATION MEMBRES SERVICES DE SECOURS**

### **1.4.1. Conseil de formation**

Par un arrêté royal daté et 7 juillet 2017 (et publié au Moniteur belge le 7 août 2017), le Gouvernement fédéral a revu l'organisation de la formation des membres des services de secours.

Celle-ci était jusqu'ici confiée aux responsables des écoles subventionnées et, donc, en province de Luxembourg, au collège provincial.

Dorénavant, un Conseil de formation régira l'organisation et le contenu des formations dispensées aux membres des services de secours.

La composition de ce conseil est définie par l'article 175/2 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile et par l'AR du 7 juillet 2017 :

- Le Gouverneur préside le conseil de formation ;
- Les autres membres sont proposés par le Commandant de zone et le Directeur du centre de formation ;
- Le conseil peut inviter des experts si nécessaire.

Concrètement le Gouverneur, le Commandant de province et la Directrice de l'IPF, en respect des législations, proposent que le Conseil de formation se compose en province de Luxembourg comme suit :

- Le Gouverneur ;
- Le responsable de la coordination des formations pour la Zone de Secours Luxembourg ;
- Un membre du personnel professionnel et un membre du personnel volontaire de la Zone ;
- La Directrice de l'IPF ;
- Un pédagogue ;
- Un expert de la Filière blanche.

L'intérêt de cette réforme réside dans la coordination qu'elle engendrera entre la formation continuée et la formation permanente des membres des services de secours.

- Formation continuée rassemble les brevets permettant une évolution de carrière et formations obligatoires. Ces cours sont donnés et organisés par des écoles et organismes subventionnés (l'IPF en province de Luxembourg) ;
- Formation permanente est l'ensemble des heures que chaque membre des services de secours doit suivre afin de rester à niveau (en principe 24h de service = 24h de formation). Ces formations s'inscrivent donc dans le quotidien des pompiers. Ces formations sont organisées au sein des zones par les zones.

À l'heure actuelle, il n'existe pas de lien direct et/ou de coordination entre ces deux types de formations. Celles-ci se donnent parfois au même endroit avec les mêmes formateurs sans pour autant qu'elles soient coordonnées.

De plus, la Zone de Secours Luxembourg est pour l'instant considérée comme spécialiste pour les formations de feux de forêt. Or ce type d'incident n'est en rien un risque identifié en province de Luxembourg. Par contre, la Zone de Secours Luxembourg s'est proposée pour intégrer des formations de type « désincarcération lourde », chose qui n'existe pas encore.

Les premières réunions du conseil de formation ont permis de définir des objectifs clairs de formations en fonction des besoins établis par la zone. En province de Luxembourg, un déficit concernant les gestes de base pour les secouristes-ambulanciers a été constaté. Nous avons donc défini des formations de base et force est de constater que la situation s'est déjà nettement améliorée en quelques mois seulement.

### **1.4.2. École de la sécurité**

Indépendamment des formations dispensées aux fonctionnaires communaux, la cellule de sécurité provinciale, constatant des lacunes chez les officiers et non-officiers des différents services d'urgence et d'intervention dans les matières liées à la gestion de crise, a décidé d'organiser des cycles de formations à leur attention.

En 2018, nous avons, en partenariat avec l'Institut provincial de Formation, dispensé des formations à une centaine d'officiers. Cette formation visait notamment la « concertation

capot », à savoir la première concertation multidisciplinaire dans le cadre d'une situation d'urgence.

En 2019, cette formation a été étendue aux non-officiers des différentes disciplines.

### **1.4.3. Dir-PC-OPS**

En province de Luxembourg, neuf membres des disciplines ont réussi la formation Dir-PC-Ops. Ce brevet est nécessaire pour pouvoir en crise endosser ce rôle essentiel. Les lauréats se répartissent comme suit entre les différentes disciplines :

- D1 : 3
- D2 : 3
- D3 : 5
- D4 : 9 (mais pas spécifiquement attachés à notre province)
- D5 : 0

Nous nous sommes vus à plusieurs reprises, notamment pour définir entre nous une manière de fonctionner afin d'être certains d'avoir à tout moment un (idéalement plusieurs) Dir-PC-Ops disponible.

## MATIÈRES RÉGIONALES

---

### 2.1. CONTACTS AVEC LE CRC-W

Selon la répartition des compétences entre le pouvoir fédéral et le pouvoir régional, la Région wallonne est également un partenaire en matière de planification d'urgence et de gestion de crise.

En effet, les routes, les cours d'eau, les grands barrages, les forêts, et d'autres sont des matières relevant de l'expertise wallonne.

En cas d'incident, c'est donc le CRC-W qui prend la main. Pour autant, le Gouverneur et ses services restent compétents puisque tout incident peut avoir des répercussions dépassant les compétences du CRC-W et nécessiter le déclenchement d'une phase communale ou provinciale.

Des contacts ont donc été pris pour coordonner au mieux l'implication des services du CRC-W avec notre cellule de sécurité provinciale. À nos yeux, en cas de crise majeure dépassant les compétences wallonnes, le CRC-W doit être considéré comme un appui logistique (D4) ou un expert.

Cette position, évidente à la lecture de l'arrêté royal de 2006, n'est pas toujours bien comprise par le CRC-W qui trop souvent s'érige comme un organisme de gestion de crise sans tenir compte des compétences des Gouverneurs.

Je n'ai donc pas manqué de sensibiliser, en compagnie de mes collègues wallons, le Ministre-Président à ce sujet.

Le 10 septembre 2019, j'ai reçu à Arlon le niveau Directeur du CRC-W, Simon Riguelle. Lors de la réunion, nous avons pu bien définir les rôles et missions de chacun au regard de la législation en matière de gestion de crise. Le CRC-W a pour vocation de soutenir par leurs expertises, en fonction des compétences wallonnes, les gouverneurs en cas de gestion de crise. Il sert également à cette occasion de point d'entrée unique vers les services de la Région wallonne.

## **2.2. CELLULE ÉDUCATION PRÉVENTION**

Un rapport d'activités spécifique à la CEP Luxembourg se trouve en annexe du présent rapport.

## **2.3. RÉSEAU LUX**

Un rapport d'activités spécifique à l'ASBL Réseaulux se trouve en annexe du présent rapport. Faute de financement, l'ASBL a été contrainte de cesser ses activités fin 2019.

## **2.4. SUPRACOMMUNALITÉ**

Conformément à une lettre de mission du Ministre des Pouvoirs locaux, un rapport de supracommunalité a été communiqué au Gouvernement wallon.

Ce rapport vise à justifier l'utilisation de 20 % du fond des provinces dans des projets de supracommunalité.

La province de Luxembourg a la particularité de ne posséder qu'une seule Zone de Secours correspondant à l'ensemble du territoire de la province. Cette Zone de Secours est en majorité subsidiée par la Province qui avec ce seul investissement remplit déjà ces obligations en matière de supracommunalité.

## **2.5. ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES, D'APPUI ET DE CONTRÔLE**

### **2.5.1. Tutelles**

#### **2.5.1.1. Zones de Police**

En matière de tutelle sur les zones de police pluricommunales, l'article 30 du décret du Gouvernement wallon du 7 octobre 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de reformer la tutelle sur les pouvoirs locaux a abrogé les articles L3141-1 à L3143-3 dudit Code relative à cette tutelle spéciale.

### 2.5.1.2. Tutelle générale à transmission obligatoire

#### Cultes

Sont soumis à la tutelle générale obligatoire du Gouverneur l'attribution des marchés publics au-delà d'un certain seuil, les opérations immobilières dont le montant excède 10.000 euros (transfert vers le Gouverneur d'un certain nombre d'actes relevant précédemment de la tutelle du Ministre), les dons et legs, la construction d'un immeuble à affecter à l'exercice du culte ou au logement du ministre du culte (décision de principe).

Pour les autres actes non obligatoirement transmissibles, le Gouverneur peut être amené à statuer à son initiative (droit d'évocation) ou suite à un recours du Collège communal.

#### A transmission obligatoire CULTES

Art. L3161-4	
Nombre d'actes reçus	7
Nombre de dossiers instruits	6
Sans suite	3
Sans suite avec remarque	3
Annulation	0
Exécutoire (et exécutoire par expiration du délai)	0

#### Recours CULTES

Art. L3161-5	
Nombre de recours	1
Sans suite	
Sans suite avec remarque	
Annulation	1
Exécutoire par expiration du délai	

L'objet du recours débouchant sur une annulation est relatif à un recours d'une personne qui s'estime lésée dans le cadre d'une vente effectuée par une fabrique d'église.

La motivation de l'annulation est la suivante : violation de la loi, en l'occurrence l'article 9 alinéa 2 du décret impérial du 30 décembre 1809 qui dispose que « Le conseil ne pourra délibérer que lorsqu'il y aura plus de la moitié des membres présents à l'assemblée ; et tous les membres présents signeront la délibération, qui sera arrêtée à la pluralité des voix. »

Seuls 3 membres composant le conseil de fabrique étaient présents à la réunion du Conseil extraordinaire concernée et dès lors le quorum de présence requis n'était pas atteint, de sorte que le conseil ne pouvait valablement délibérer.

#### CPAS

Hors CDLD, mais dans le cadre de ses prérogatives en qualité de Commissaire du Gouvernement Wallon, le Gouverneur est également chargé de l'exercice de tutelles sur les **CPAS** en tutelle générale spécifique (art. 111 et 112 de la Loi Organique du 08 juillet 1976 des Centres publics d'action sociale) et en tutelle spéciale ordinaire sur recours (art. 112 bis de la LO).

Pour le Luxembourg, ces dossiers se répartissent comme suit :

<b>Art. 111, §1 1<sup>o</sup> Loi organique</b>	<b>R.O.I.</b>
<b>Nombre d'actes reçus</b>	35
<b>Nombre de dossiers instruits</b>	35
<b>Sans suite</b>	29
<b>Sans suite avec remarque</b>	4
<b>Annulation</b>	0
<b>Annulation partielle</b>	2
<b>Exécutoire par expiration du délai</b>	0
<b>Art. 111, §1 2<sup>o</sup> Loi organique</b>	<b>Rémunérations, jetons de présence</b>
<b>Nombre d'actes reçus</b>	14
<b>Nombre de dossiers instruits</b>	14
<b>Sans suite</b>	9
<b>Sans suite avec remarque</b>	4
<b>Annulation</b>	1
<b>Annulation partielle</b>	0
<b>Exécutoire par expiration du délai</b>	0
<b>Art. 111, §1 4<sup>o</sup> Loi organique</b>	<b>Marchés publics</b>
<b>Nombre d'actes reçus</b>	41
<b>Nombre de dossiers instruits</b>	41
<b>Sans suite</b>	33
<b>Sans suite avec remarque</b>	8
<b>Annulation</b>	0
<b>Exécutoire par expiration du délai</b>	0

### 2.5.1.3. Tutelle générale à transmission non-obligatoire

#### Cultes

##### Art. L3161-1 – 2 et 3 - CULTES

<b>Nombre d'actes reçus</b>	1
<b>Nombre de dossiers instruits</b>	1
<b>Sans suite</b>	1
<b>Sans suite avec remarque</b>	
<b>Annulation</b>	
<b>Exécutoire par expiration du délai</b>	

Dans le cadre d'une demande d'avis formulée au Gouverneur par une autorité communale, les Services ont instruit un dossier relatif à un échange de terrains effectué par une Fabrique d'Église.

## CPAS

Hors CDLD, mais dans le cadre de ses prérogatives en qualité de Commissaire du Gouvernement Wallon, le Gouverneur est également chargé de l'exercice de tutelles sur les CPAS en tutelle générale spécifique (art. 111 et 112 de la Loi Organique du 08 juillet 1976 des Centres publics d'action sociale)

Pour le Luxembourg, ces dossiers se répartissent comme suit :

### À transmission non obligatoire

Art. 112, §3 Loi organique	
Nombre d'actes reçus	0
Nombre de dossiers instruits	0
Sans suite	0
Sans suite avec remarque	0
Annulation	0
Exécutoire par expiration du délai	0

### À transmission non obligatoire

Art. 112, §1 Loi organique	
Nombre d'actes reçus	1
Nombre de dossiers instruits	1
Sans suite	0
Sans suite avec remarque	0
Annulation	1
Exécutoire par expiration du délai	0

Art. 112, §3 Loi organique		Recours
Nombre d'actes reçus	1	
Nombre de dossiers instruits	1	
Sans suite	0	
Sans suite avec remarque	1	
Annulation	0	
Exécutoire par expiration du délai	0	

#### 2.5.1.4. Tutelle spéciale d'approbation

### Cultes

La tutelle spéciale d'approbation sur les actes des établissements cultuels portant sur les budgets, les modifications budgétaires et les comptes est désormais exercée par le conseil communal (et non plus par le Collège provincial).

Le Gouverneur intervient dans les cas suivants :

- En tant qu'autorité de recours, en cas de décision négative de la première autorité de tutelle (art. 27 du décret du 13 mars 2014) ;
- En tant que première autorité de tutelle (en se substituant au Conseil communal), en cas d'établissement situé territorialement sur plusieurs communes et qu'au moins une des communes concernées émet un avis négatif (art. 25 §3 du décret du 13 mars 2014).

**Art. L3162-3§1 CULTES**

<b>Nombre de recours</b>	1
<b>Déclaré recevable</b>	1
<b>Déclaré irrecevable</b>	
<b>Approbation</b>	1
<b>Non approbation</b>	
<b>Exécutoire par expiration du délai</b>	

Un second dossier pourrait rentrer dans cette catégorie – à savoir l'initiation d'une procédure de déchéance d'une Fabrique d'Église (à la demande expresse de son autorité communale de tutelle) par l'envoi d'une mise en demeure pour la non-transmission de ses comptes 2016-2017-2018 et du budget 2019. Cet envoi recommandé auquel la Fabrique a donné suite a permis de ne pas poursuivre la procédure de déchéance.

**CPAS**

Hors CDLD, mais dans le cadre de ses prérogatives en qualité de Commissaire du Gouvernement Wallon, le Gouverneur est également chargé de l'exercice de tutelles sur les CPAS en tutelle spéciale d'approbation (art. 112 bis, ter, quater et quinquies de la Loi Organique du 08 juillet 1976 des Centres publics d'action sociale)

**Aucun dossier à signaler :**

<b>Art. 112 bis, ter, quater et quinquies Loi organique</b>	
<b>Nombre de recours</b>	0
<b>Déclaré recevable</b>	0
<b>Déclaré irrecevable</b>	0
<b>Approbation</b>	0
<b>Non approbation</b>	0

**2.5.1.5. Tutelle de conseil**

Notons également qu'une « tutelle de conseil » est en outre activement mise en œuvre à l'égard de nombre de documents ou de projets de délibérations pour lesquels la Direction Territoriale a l'occasion de prodiguer tout au long de l'année conseils et recommandations. En tant que service de proximité et de première ligne, cette « tutelle de conseil » s'exerce majoritairement en réponse aux sollicitations formulées par CPAS et établissements culturels.

En cette matière de « Tutelle de Conseil », les réponses formelles à demandes d'avis et ainsi que les avis émis préventivement par la Direction Territoriale du Luxembourg à destination de ses usagers pour l'année 2019 se chiffrent à plus de 500 conseils formulés aux pouvoirs locaux, dont plus particulièrement 77 avis prodigués aux CPAS luxembourgeois : 48 en matière de RH ; 5 en matière de ROI/Organes ; 10 en matière de Rémunérations ; 5 en matière de Marchés Publics, et 9 en diverses matières.

## 2.5.2. Receveurs régionaux

### 2.5.2.1. Situation de la recette régionale et principaux mouvements en 2019

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la recette régionale de la province de Luxembourg était composée de 18 receveurs régionaux en activité.

Cinq communes et cinq CPAS ont décidé de quitter la recette régionale et recruter un directeur financier communal. Il s'agit des communes et CPAS de Vaux-sur-Sûre (au 01/01/19), La Roche-en-Ardenne (au 30/06/19), Erezée (au 31/08/19), Manhay (au 31/08/19) et Chiny (au 30/09/19).

Suite à ces départs, l'effectif a été réduit de 4 receveurs régionaux. Il s'agit de Mesdames Élodie GILLET, Séverine GILSON, Christine MAQUET, démissionnaires et de Monsieur Antoine PECHON, actuellement en congé pour stage à CHINY.

Madame Cécilia CARUSO a, quant à elle, été admise à la retraite au 01/03/19 après une longue absence pour raison médicale.

Madame Claire CHARIERE poursuit son détachement au cabinet du Ministre wallon, Willy BORSUS jusqu'à la fin de la législature régionale.

Monsieur Christian MATHU, qui a sollicité une prolongation de carrière pour 6 mois au-delà de l'âge de la retraite, soit jusqu'au 28/02/20, a dû être remplacé pour raison médicale.

Madame Charlotte LEDUC, lauréate de la réserve de recrutement 2018, est entrée en stage de receveur régional au 01/02/19. Elle a toutefois renoncé à poursuivre son stage pour reprendre sa fonction de directrice générale de la commune de Saint-Hubert au 08/12/19.

Madame Anne BAUVAL, dernière lauréate de la réserve de recrutement 2014, est entrée en stage de receveur régional au 09/12/19.

Au 31 décembre 2019, la recette régionale de la province de Luxembourg était composée de 14 receveurs régionaux en exercice, un absent pour raison médicale et une en détachement dans un cabinet ministériel. La recette régionale exerce la gestion de 25 communes, 27 CPAS et 3 zones de police.

### 2.5.2.2. Nouveau statut et impact sur les effectifs

Un arrêté du Gouvernement wallon fixant le statut des receveurs régionaux et le mode de prélèvement des contributions aux frais de la recette régionale a été publié le 6 juin 2019. Son entrée en vigueur est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Ce nouveau statut aura pour conséquence, notamment, une réduction de la charge de travail des receveurs dont les ressorts pour certains approchent les 16.000 points... sans compter les missions d'intérim. En effet, dès le 1<sup>er</sup> janvier la norme sera de 13.000 points avec une tolérance de +/- 1.000 points.

Toutefois, avec les nombreux départs recensés ces dernières années (22 receveurs régionaux en 2017, 18 receveurs en 2018, 14 receveurs en 2019, ...), la recette régionale est fortement mise sous pression et plusieurs receveurs se sont vu confier des charges d'intérim

importantes. Sans nouveaux recrutements, il sera impossible d'adapter les ressorts aux nouvelles normes !

Une demande d'organisation d'un Concours wallon pour receveur régionaux a été introduite en ce sens. Le Concours devrait pouvoir être organisé en 2020. La recette régionale devrait se renforcer de 4 à 5 éléments pour pouvoir rencontrer les exigences du nouveau statut et décharger l'ensemble des receveurs concernés par de lourdes charges d'intérim.

#### **2.5.2.3. Suivi des receveurs régionaux**

Début 2019, chaque receveur régional a été reçu par le Commissaire d'Arrondissement entré en fonction le 11 octobre 2018. Cet entretien a permis d'initier le contact et d'échanger sur les situations de chacune et chacun. La lourdeur de la charge de travail a notamment été évoquée par de nombreux receveurs régionaux.

Un contrôle de l'ensemble des caisses confiées à la recette régionale a été effectué au 31 octobre 2019. Toutes ont été vérifiées conformément aux exigences du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. Il n'a pas été possible en 2019 de valider l'encaisse de Madame Jacqueline MAQUET suite à un important retard d'encodage dans son chef. Un rappel lui a été adressé pour que la situation ne se reproduise plus.

#### **2.5.2.4. Mise en place de « Standard operating procedure (SOP) »**

Afin de faciliter la gestion du Commissariat d'Arrondissement, plusieurs procédures organisant les tâches ont été rédigées :

- Procédure de gestion des congés annuels, maladies ...
- Procédure de gestion des missions et frais de parcours
- Procédure de contrôle de caisse
- Procédure comptes de fin de gestion
- Procédure de classement et d'archivage
- ...

La collaboration d'un étudiant en dernière année de master en stage dans notre équipe fût précieuse pour la mise au propre des différents documents. Ces procédures devront être testées et validées en 2020.

#### **2.5.2.5. Mise en place d'une gestion des documents**

La gestion documentaire du Commissariat d'Arrondissement était réalisée jusqu'ici essentiellement au format papier. Une arborescence informatique a été mise en place en 2019 afin d'optimiser le classement et le suivi des documents qui sont désormais gérés en parallèle avec l'outil informatique.

Toutes les pièces entrantes et sortantes sont classées et sauvegardées via un système cloud. L'avantage est que l'accès est désormais possible pour tous et permet d'accéder plus rapidement aux différentes pièces.

## 2.6. ÉLECTIONS

### 2.6.1. Organisation

L'année 2019 a notamment été marquée par les élections fédérales, régionales et européennes. Contrairement aux élections communales et provinciales, ces élections sont organisées par le SPF Intérieur. Ce sont donc les services fédéraux du gouverneur qui ont œuvré à la bonne organisation de ces scrutins.

### 2.6.2. Recours

Suite à la modification du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, les Gouverneurs étaient pour la première fois chargés de la validation des élections communales (en lieu et place du collège provincial).

Suite aux dernières élections communales, un recours avait été introduit concernant le scrutin de Neufchâteau pour suspicion de fraudes électorales. Le Parquet s'est également saisi du dossier. En l'absence de dossier électoral (alors à l'instruction), le délai de trente jours n'a pu prendre court pour force majeure.

Finalement, après plusieurs mois d'instruction, le dossier électoral m'a été communiqué fin mars 2019. La procédure de trente jours a donc pris cours à ce moment. J'ai pu, après étude des différents documents, instruction de la DGO5, auditions de témoins et plaidoiries des parties, prendre une décision. Les éléments en ma possession m'ont permis de conclure que les irrégularités et leur nombre étaient susceptibles d'avoir influencé la répartition des sièges. J'ai donc annulé les élections communales à Neufchâteau.

Les Chestrolais sont donc retournés aux urnes le 16 juin 2019. Ces deuxièmes élections ont également fait l'objet d'un recours portant sur le vote des étrangers. L'une des listes avait alors pointé l'impossibilité vu les délais d'organisation très courts en cas de second scrutin pour les ressortissants étrangers de s'inscrire sur les listes d'électeurs.

Ce constat soulevait alors la question de la légalité du CDLD au regard du droit de vote pour tous inscrit dans la Constitution belge et dans les textes européens. Les requérants ont dès lors sollicité une question préjudicielle à adresser à la Cour constitutionnelle, seule compétente pour juger de la constitutionnalité ou non d'un texte.

Cette procédure a duré plusieurs mois. La Cour a statué en février 2020 concluant que le CDLD ne viole pas la Constitution belge. Cet arrêt de la Cour m'a permis de valider les élections communales de Neufchâteau du 16 juin 2019.

## MATIÈRES PROVINCIALES

---

### 3.1. COLLÈGE PROVINCIAL

Conformément à l'article 61 du Décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes, j'assiste aux collèges provinciaux en tant que Commissaire du Gouvernement sans voix consultative ni délibérative.

Ceux-ci se tiennent tous les jeudis.

En cas d'absence, je m'y fais représenter par mon Commissaire d'arrondissement.

#### 3.1.1. Avenir des Provinces

Dans le cadre de la réforme des Provinces telle qu'inscrite dans la Déclaration de Politique Régionale, les gouverneurs ont été chargés en 2019 de rédiger une note à l'attention du ministre wallon des Pouvoirs locaux.

Dans cette note, j'ai réexprimé combien le territoire provincial avait du sens et une réelle cohérence dans de nombreuses matières.

### 3.2. CONSEIL PROVINCIAL

Conformément à l'Article 123 de la Loi provinciale du 30 avril 1836, j'assiste aux délibérations du conseil provincial.

### **3.2.1. Mercuriale**

Comme chaque année, j'ai pris la parole lors du premier conseil provincial de 2019 pour prononcer ma traditionnelle mercuriale. J'ai cette fois-ci décidé d'innover en proposant aux conseillers provinciaux, aux journalistes et au public une mercuriale participative avec

### **3.3. CONFÉRENCE LUXEMBOURGEOISE DES ÉLUS.**

En province de Luxembourg, une réunion trimestrielle rassemble l'ensemble des élus luxembourgeois (députés, bourgmestres, etc.) sur des sujets d'intérêt provincial.

Ces conférences sont l'occasion pour moi de m'entretenir avec les bourgmestres à propos de sujets d'actualité, notamment en termes de sécurité civile. J'en profite par exemple souvent pour leur présenter de nouveaux outils développés par le centre de crise fédéral.

### **3.4. CHASSE ET PÊCHE**

#### **3.4.1. Chasse**

Le Gouverneur et le collège provincial ont invité des chasseurs à prendre part aux quatre battues de la chasse provinciale de Mirwart.

Vingt et une personnes ont pris part à la chasse organisée le vendredi 4 octobre 2019.

#### **3.4.2. Pêche « Parcours du Gouverneur » à Mirwart**

Sur demande au Gouverneur, le citoyen peut demander une autorisation de pêche pour deux années maximum et non renouvelable sur le « Parcours du Gouverneur » à Mirwart :

- le parcours est en no-kill sur son intégralité;
- le nombre de journées de pêche est limité à 7jours/an;
- le retrait du carnet de pointage doit se faire au bureau de la pisciculture du Domaine de Mirwart.

En 2019, septante et un permis ont été distribués.

## ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION, DE RÉSEAUX ET DE PARTENARIATS

---

### 4.1. PROTOCOLE

#### 4.1.1. Accueil membres famille royale

L'une des missions protocolaires du gouverneur est d'accueillir chaque membre de la famille royale en visite en province de Luxembourg. Ce fut le cas de la Reine Mathilde le 14 novembre 2019 à l'Institut du Sacré-Cœur de Barvaux-sur-Ourthe (Durbuy) dans le cadre d'un projet de lecture.

La famille royale avait également fait le déplacement à Bastogne pour assister aux commémorations du 75<sup>e</sup> anniversaire de la Bataille des Ardennes.

#### 4.1.2. Titres royaux

Le Gouverneur remet, au nom de Sa Majesté le Roi, les titres royaux aux associations fêtant leurs cinquante années d'existence.

En 2019, j'ai procédé à la remise de deux titres royaux :

- Fraternelle des pensionnés de Virton
- ASBL Joie – Amitiés - Athus

J'invite à chaque fois les représentants de ces clubs ou associations au Palais provincial d'Arlon pour une cérémonie officielle en présence du bourgmestre concerné.

Cette cérémonie permet de mettre à l'honneur des bénévoles méritants et leur offre bien souvent un beau coup de projecteur dans les médias locaux.

### **4.1.3. Te Deum**

Chaque année, le Gouverneur s'associe au Commandement militaire de province pour l'organisation du Te Deum du 21 juillet dans le chef-lieu.

À Arlon, la tradition veut que les cinq cultes et confessions (catholiques, protestant, musulmans, juifs, laïcs) participent de concert à cette cérémonie.

Cette particularité est très appréciée et représente à mes yeux un exemple de tolérance et d'ouverture d'esprit.

## **4.2. RELATIONS INTERNATIONALES**

### **4.2.1. Visites d'Ambassadeurs**

Lors de l'année 2019, j'ai eu l'occasion de rencontrer bon nombre d'Ambassadeurs accrédités en Belgique lors de différentes réceptions.

Deux ont été reçus en province de Luxembourg : Malte, le 7 février et Russie 14 février.

Au vu de la situation géographique et socio-économique de la province de Luxembourg, je suis amené à rencontrer et m'entretenir très régulièrement avec l'Ambassadeur de Belgique à Luxembourg.

En 2019, j'ai également participé à la réception donnée par S.E. l'Ambassadeur des États-Unis.

### **4.2.2. Jumelages**

La province de Luxembourg entretient depuis de nombreuses années deux jumelages. L'un avec la province chinoise du Heilongjiang, l'autre avec la province du Zou au Bénin.

En 2019, nous avons reçu deux délégations de ces provinces. Le 28 octobre, une délégation chinoise et le 21 novembre une délégation béninoise.

Le 3 décembre 2019, nous avons également reçu une délégation louisianaise dans le cadre des échanges que nous avons eus avec cet état en 2018.

### 4.2.3. Missions

#### 4.2.3.1. Texas

Du 22 au 27 octobre, je me suis rendu à College Station (Texas) afin de conclure un Memorandum of Understanding (MoU) avec l'Université Texas A&M, et plus spécifiquement avec les départements « Engineering Extension Service » et « Forest Service ».

Concrètement, les parties ont convenu de collaborer sur :

- la mise en place de processus d'échanges d'expérience et d'informations concernant :
  - la construction, l'exploitation et le développement à long terme d'un centre de formation pour les membres des services publics d'urgence ;
  - les techniques de sauvetage utilisées dans les situations d'urgence et de crise ;
  - des scénarios d'exercices de gestion de crise, qu'il s'agisse d'exercices « table top » ou avec déploiement opérationnel et/ou stratégique ;
- la création de programmes de formation à destination des acteurs de la gestion de crise en province de Luxembourg et au sein de l'Université Texas A&M ;
- l'échange de personnel entre les centres de formation établis à l'Université Texas A&M et dans la province de Luxembourg ;
- la création d'une plate-forme commune afin d'opérationnaliser les projets énumérés ci-dessus.

### 4.2.4. Visite royale à Luxembourg

En octobre 2019, j'ai participé à la visite d'État que nos souverains ont rendu au Grand-Duché de Luxembourg.

## 4.3. ULG

### 4.3.1. Campus-Arlon

En qualité de Gouverneur de la province de Luxembourg, je participe au comité stratégique du Campus ULG Arlon.

La présence d'un campus universitaire sur le territoire de notre province rurale est évidemment essentielle. Aux yeux de l'ULG, ce campus représente une base avancée importante en vue de collaborations avec des universités du nord-est de la France ou de la nouvelle université à Luxembourg.

### **4.3.2. Conseil d'administration**

J'ai également la chance de faire partie du Conseil d'administration de l'ULg. J'assiste régulièrement à ces réunions notamment pour m'assurer de l'avenir du site universitaire d'Arlon.

## **4.4. ÉVÉNEMENTS**

### **4.4.1. Collège Belgique**

Suite à une rencontre fin 2016 avec Monsieur Hervé Hasquin, alors Secrétaire perpétuel de l'Académie royale, nous avons obtenu que cette prestigieuse organisation décentralise trois cours-conférences du Collège Belgique par an à Arlon, comme c'était déjà le cas à Mons, Charleroi, Namur et Liège.

C'est ainsi que l'année 2019 fut rythmée par quatre conférences :

Ces conférences connaissent chaque année un franc succès.

### **4.4.2. Conférences**

En 2019, j'ai été convié par différents services club à donner des conférences sur mon rôle de Gouverneur, mes missions et ma vision et les enjeux de la province de Luxembourg. Ayant déjà consacré beaucoup de temps pour ce genre d'exercice, j'ai décidé de n'accepter qu'une invitation de ce genre par année. Cette année, je me suis rendu au Lions Club « Haute-Ardenne ».

### **4.4.3. Godefroid**

J'assume la présidence de l'ASBL des Godefroid qui, chaque année, décerne des prix par catégories aux Luxembourgeois méritants. La cérémonie 2019 s'est déroulée à Durbuy et fut une fois de plus couronnée d'un grand succès.

### **4.4.4. Club des grandes entreprises**

Chaque année, en collaboration avec la Chambre de Commerces et d'Industries du Luxembourg Belge (CCILB), j'organise au Palais provincial une soirée rassemblant les patrons des grandes entreprises de la province.

#### 4.4.5. Histoire du Palais provincial

En 2019, j'ai lancé le projet d'écriture d'un ouvrage sur l'histoire du Palais provincial. J'ai confié la mission à trois historiens. Nous espérons que le livre pourra paraître à l'été 2021.

#### 4.4.6. Jardins partagés

En 2019, en collaboration avec la Ville d'Arlon, nous avons souhaité réhabiliter et mettre à disposition des citoyens une partie du parc du Palais provincial. Ainsi, en date du 18 juin 2019, la Ville d'Arlon nous adressait une proposition officielle de collaboration dans le cadre de l'aménagement de la partie « potager » du Palais provincial. Un appel à projets commun est envisagé afin d'identifier un ou plusieurs projets participatifs de type « jardin partagé ».

Le 6 décembre 2019, le Gouverneur adresse au Bourgmestre d'Arlon un courrier d'intention délimitant les conditions du projet. Le 11 décembre 2019, nous avons rencontré Mme Lamesch, échevine à la ville d'Arlon, pour une réunion de travail. Elle avait déjà contacté de manière informelle plusieurs « associations » qui se disent intéressées par le projet (le cercle horticole, l'INDA, l'observatoire de l'environnement). Cette réunion a permis de discuter ensemble du timing, à savoir :

- en février, organiser une conférence de presse avec l'annonce de l'appel à projets ;
- en septembre, inaugurer le jardin à l'occasion des Journées du patrimoine (thème de 2020 : « Patrimoine & Nature. Parcs, jardins, espaces verts et naturels »)